

Programme de soutien au développement stratégique de la recherche 2025-2026

L'OICRM offre à ses cochercheuses et cochercheurs la possibilité de déposer une demande de subvention destinée à financer **les étapes de développement initial** d'un projet de recherche ou de recherche-création, dans l'optique de déposer dans l'année qui suit l'octroi de cette subvention une demande dans l'un des grands programmes du FRQSC ou du CRSH.

Le programme a pour principal objectif d'apporter une aide financière au démarrage d'un projet en **recherche** ou en **recherche-création**, en soutenant de manière prioritaire l'engagement d'auxiliaires aux trois cycles. Ainsi, il s'agit de permettre aux membres OICRM de réaliser les premières étapes d'un projet, incluant la mise sur pied d'une équipe, la réalisation des démarches initiales en matière d'état de la recherche, d'expérimentation et de rédaction du projet susceptible d'être déposé à un organisme de financement de la recherche externe. La subvention accordée devra être utilisée dans les douze (12) mois suivant l'avis d'octroi. Une prolongation de six (6) à douze (12) mois pourra être autorisée par le comité scientifique de l'OICRM dans la mesure où la nécessité en sera démontrée. Lorsque le projet soumis nécessitera un déplacement, l'achat ou la location d'équipement pour l'exploration préliminaire d'un terrain d'enquête ou d'étude, les frais pourront être pris en considération. De même, des dépenses liées à une publication pourraient être intégrées au budget, dans la mesure où cette publication s'avère stratégique et démontre une forte dimension collaborative. Le comité scientifique se réserve le droit de déduire ces frais du budget s'il n'est pas convaincu de la nécessité de cette publication pour l'avancement de la recherche.

Les projets qui seront soutenus devront s'inscrire dans l'un des axes de recherche de l'OICRM, **faire la démonstration de leur impact sur le développement des activités de recherche du regroupement stratégique**, favoriser la collaboration entre ses membres en **impliquant au moins deux (2) cochercheur-euses** et **prendre en considération les principes relatifs à l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche (ÉDI)**. **Les projets interdisciplinaires et interuniversitaires, qui réuniront des personnes provenant d'au moins deux disciplines¹ et d'au moins deux universités, seront privilégiés.** Les projets devront faire la preuve de l'intégration d'étudiantes et étudiants à toutes les étapes de leur réalisation, l'essentiel du programme étant assujéti à l'engagement d'auxiliaires de recherche, et l'évaluation du nombre d'heures d'auxiliaariat devra être aussi réaliste que possible.

Les projets admissibles ne doivent pas faire ou avoir fait l'objet d'un soutien financier direct d'un organisme subventionnaire (FRQSC, CRSH), **à l'exception de projets qui seraient en fin de parcours et dont le financement FRQSC ou CRSH s'est terminé dans les 12 mois précédant l'octroi de la subvention OICRM.** Dans ce cas, la demande doit démontrer que le financement de l'OICRM est essentiel pour terminer le projet et qu'il aura un impact positif sur la diffusion des résultats de recherche. Les projets admissibles peuvent par contre bénéficier d'un soutien financier autre que celui du FRQSC ou du CRSH² ; la demande doit alors faire la démonstration de la complémentarité des sources de financement.

¹ Le mot discipline est utilisé au sens du FRQSC : https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/05/ece_disciplines.pdf.

² La seule exception possible est une subvention de démarrage telle que le CRSH Exploration.

Soucieux de soutenir des initiatives qui respectent l'éthique de la recherche, l'OICRM rappelle que tout projet impliquant des participant-es humain-es (qu'il s'agisse d'une participation directe ou de l'utilisation secondaire des données collectées auprès d'individus) doit faire l'objet d'une évaluation éthique.

Enfin, les projets seront sélectionnés et évalués par le comité scientifique de l'OICRM selon les critères d'évaluation généralement utilisés dans les jurys des concours du CRSH et du FRQSC et en fonction de l'impact positif du projet sur la programmation de l'OICRM. L'avis d'une personne experte et externe pourrait être requis. Le comité de sélection pourrait donc être amené à demander une courte liste d'évaluatrices et d'évaluateurs externes potentiels.

Date limite : 25 avril 2025, avant 17h

Montant maximum : 6000\$

Le montant qui sera alloué tiendra compte du nombre de demandes et de l'enveloppe disponible

Les dossier complets numérisés doivent être envoyés en un document unique au format .pdf, nommé au nom du/de la membre (prénom-nom-soutien-au-developpement-strategique) à oiCRM@musique.umontreal.ca.